

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27	
Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-045

Objet : **Approbation du compte administratif 2023 et clôture du Budget annexe Lotissement de Montchavin****VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,**VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,**VU** l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,**VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,**VU** l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,**VU la délibération n° 2024- 037 du 05 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du Budget annexe Lotissement de Montchavin.**Monsieur le Maire indique que ce lotissement est définitivement achevé et que ce compte administratif est donc voté **pour clôture** du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2023.

Il précise que le total des travaux du Lotissement s'est élevé à 692 370,76 euros et la vente des terrains pour un montant total de 576 250,00 euros (dont les lots 1 à 3 pour 130 000,00 € H.T. cédés à un bailleur social) soit un déficit de 116 120,76 euros pris en charge sur le budget principal 2023.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Les écritures de stocks de terrains pour la section d'investissement et les ventes et travaux pour la section de fonctionnement ont été intégralement réalisées, l'opération du lotissement de Montchavin est donc clôturée.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin, **puis il quitte la séance** pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT :	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT :	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.